

bles sénateurs, l'honorable chef de l'opposition m'a demandé hier si le président de la France, quand il est venu ici il y a quelques jours, avait informé le gouvernement canadien de la possibilité de la délivrance de permis pour la zone contestée entourant Saint-Pierre-et-Miquelon.

Hier j'ai déclaré que je n'avais pas de raison de le penser, et j'ai depuis confirmé que durant son séjour ici le président n'avait pas abordé le sujet à l'avance auprès des ministres canadiens.

LES TRANSPORTS

AÉROPORT INTERNATIONAL DE WINNIPEG—LE STATIONNEMENT PUBLIC

L'honorable Joseph-Philippe Guay: Honorables sénateurs, j'ai une question à poser au leader du gouvernement au Sénat et j'espère qu'il pourra m'obtenir une réponse du ministre des Transports.

A l'aéroport international de Winnipeg, il y avait environ 100 places de stationnement à la disposition des visiteurs pour qu'ils garent leur voiture lorsqu'ils viennent prendre ou déposer des voyageurs. Ce parking était juste en face de l'entrée principale de l'aéroport et permettait d'accéder facilement à Air Canada et CP, qui vient d'être rebaptisé «Canadian». Moyennant 25 cents, les gens pouvaient garer leur voiture pour 15 minutes, et le séjour d'une demi-heure coûtait 50 cents. C'était très commode.

Mais récemment, cinq sociétés de location automobile: Budget, Hertz, Tilden, Avis et Thrifty, ont été autorisées à garer leurs voitures dans ce parking, dont elles accaparent maintenant 50 places. Alors les citoyens quand ils doivent pour une raison quelconque stationner à l'aéroport, doivent se garer à une distance considérable de l'aérogare. Je suis persuadé que ces 50 places pourraient être plus utilement utilisées par le grand public.

Je voudrais donc savoir, primo pourquoi cela s'est produit. Et ensuite, combien ces sociétés de location automobile payent ces places, puisque le stationnement des voitures du public à cet endroit rapporterait certainement autant.

Honorables sénateurs, il s'agit là d'une question relativement urgente, non seulement pour moi mais pour le grand public. La fin de semaine dernière, il y avait un véritable brouhaha à l'aéroport parce que les gens ne pouvaient pas trouver d'endroit pour stationner. Ces sociétés de location automobile pourraient sûrement garer leurs voitures de louage un peu plus loin, puisqu'elles ont habituellement des personnes chargées d'aller prendre les voitures pour les amener aux clients à l'aérogare, d'autant plus qu'en accaparant le parking elles incommode gravement le public.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je vais transmettre les observations de mon ami à mon collègue le ministre des Transports, et je verrai quels renseignements je puis en tirer pour les honorables sénateurs.

L'AJOURNEMENT

Permission ayant été accordée de revenir aux avis de motion:

L'honorable Orville H. Phillips: Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 45(1)g) du Règlement, je propose:

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, ce soit à mardi prochain, le 16 juin 1987, à 14 heures.

(La motion est adoptée.)

LA LOI SUR LES BREVETS

PROJET DE LOI MODIFICATIF—2^e LECTURE—REPORT DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Cogger, appuyé par l'honorable sénateur David, tendant à la deuxième lecture du Projet de loi C-22, Loi modifiant la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions connexes.—(*L'honorable sénateur Doody*).

L'honorable Orville H. Phillips: Si un sénateur désire prendre la parole à ce sujet, le sénateur Doody est prêt à la lui laisser.

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Je crois que la plupart d'entre nous attendent le rapport du comité.

(Le débat est reporté.)

LA CONSTITUTION

MOTION DE RENVOI AU COMITÉ PLÉNIER DE L'ENTENTE DES PREMIERS MINISTRES ET DES TEXTES EN DÉCOULANT—SUITE DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur MacEachen, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Frith,

Que l'entente constitutionnelle du lac Meech ainsi que les textes qui ont été approuvés par la suite soient déferés à un Comité plénier pour entendre des témoins et en faire rapport.—(*L'honorable sénateur MacEachen, C.P.*).

L'honorable Allan J. MacEachen (chef de l'opposition): Honorables sénateurs . . .

Son Honneur le Président pro tempore: Honorables sénateurs, je dois dire au Sénat que si le sénateur MacEachen prend la parole maintenant, son discours aura pour effet de clore le débat sur la motion.

MOTION D'AMENDEMENT

L'honorable Finlay MacDonald: Il y a sans doute des sénateurs qui n'ont pas fait preuve d'autant d'enthousiasme que moi au sujet de cette entente. Je pense que les sénateurs qui, pour une raison quelconque, s'opposent à l'entente ou souhaitent la voir modifiée pourraient faire valoir leur point de vue si nous tenions des audiences publiques par l'entremise d'un comité mixte des deux Chambres. Ils pourraient parler longuement contre l'entente ou proposer de lui apporter certains changements. Cela pourrait retarder les délibérations et empêcher l'autre Chambre d'adopter la résolution.